

SEANCE DU 02 Février 2026

ELUS	EN EXERCICE	PRESENTS
15	13	11

L'an deux mille vingt-six, le deux février à 19 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de Monsieur GAILLOT Philippe, Maire

MEMBRES PRESENTS : GAILLOT Philippe, MENEGHIN Gaël, IMMER Alain, GUINDT Philippe, SIVEC Jean, OGER Isabelle, REUTER Olivier, THILL Céline, VALANCE Bénédicte, VIEIRA Christophe, WALLERICH Alain ;

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : DEBAILLEUL Delphine donne pouvoir à M. IMMER Alain ;

MEMBRES ABSENTS NON-EXCUSES : BRUN Jérôme.

Madame Isabelle OGER est désignée pour remplir la fonction de Secrétaire de séance et l'accepte.

Objet : 2026 - 981 Autorisation de signatures de devis pour le remplacement des moteurs de volée et filins des 2 cloches de l'église St Barthélémy de Beyren

Monsieur le Maire fait part au Conseil du rapport de contrôle annuel des cloches de l'Eglise St Barthélémy effectué par la société BODET le 17/12/2025 : « La cloche 1 ne fonctionne pas à la volée, remise en route impossible, bras inverseur vétuste » Le remplacement du moteur de volée de la cloche 1 avec carte de glas et 15m de câble pour le fonctionnement est nécessaire.

Considérant qu'un premier devis n° 549689-V2 pour le remplacement des filins Galva des moteurs de volées des 2 cloches avait déjà été établi le 06/11/2025 lors d'un entretien ; pour un montant de **402,60 € TTC**, (335,50 € HT) ;

Considérant l'ancienneté des moteurs de la cloche 1 (glas romain) qui ne fonctionne plus, irréparable et l'usure du moteur de la cloche 2, la société BODET a émis un devis : n° 555574 le 18/12/2025 pour un montant de **2.7668,40 € TTC** (2.307,00 € HT), le changement du moteur de la cloche 2 étant en option (**2.246,40 € TTC**, 1.872,00 € HT) ;

Le Conseil Municipal, préconise de retenir l'option de changer le moteur de la cloche 2 compte tenu de son ancienneté et éviter une 2^{ème} intervention qui serait plus coûteuse et après en avoir débattu, à l'unanimité des présents et pouvoir

- **DEMANDE** une participation à hauteur de 50% de la part du Conseil de Fabrique de Saint Barthélémy soit un montant de **2.708,70 € TTC** $((402,60 + 2.768,40 + 2.246,40) = 5.417,40 \text{ €} \times 50\%)$;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer le devis de la société BODET, du 05/11/2025 n° 549689 d'un montant de **402,60 € TTC** (543,00 € HT) et le devis n° 555574 du 18/12/2025 pour un montant de **5.014,80 TTC** (4.179,00 € HT) sous réserve que le Conseil de Fabrique de St Barthélémy prenne à sa charge 50% de la dépense soit 2.708,70 €.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Pour copie conforme.

Beyren-lès-Sierck, le 5 février 2026

Le Maire :

Philippe GAILLOT

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été publié sur le site internet de la mairie le 05/02/2026
Le Maire,

